



## CR-CHSCT-D Mardi 5 avril 2022

**Notre propos préalable : « Fin de quinquennat bien triste »**

Nous dénonçons auprès de l'administration :

- Nous avons vécu 5 pauvres années en avancé pour l'école, voire avons connu des régressions :
  - o Aucune revalorisation et affaiblissement de l'image de l'école publique.
  - o Une formation qui part à vau-l'eau et un métier qui n'attire plus.
  - o Des recrutements au coup par coup de contractuels non formés.
  - o Des situations graves d'écoles qui restent sans réponses de la part de l'administration et de la hiérarchie : sur des cas violence enfant-enfant et enfant-adulte / sur des problématiques d'interventionnisme externe (parents, collectivités...)
- Nous dénonçons la non-prise en charge de la santé des agents et de tous les agents : que ce soit pour des questions d'urgence mais aussi pour un suivi de la santé de chaque agent durant toute la période d'activité.

### 1. Situation sanitaire :

- a. 1<sup>ère</sup> semaine normale - puis pic avec nombre d'absences conséquent qui a eu pour conséquences beaucoup de non remplacement ; **aujourd'hui** : vague en décroissance et les taux sont plus raisonnables même si nous les jugeons encore élevés.
- b. Le remplacement : le secrétaire général annonce qu'il a demandé aux services de remettre la priorité sur les absences maladie par rapport aux formations.
- c. Le secrétaire général annonce que 35 à 40 enseignants ne sont pas remplacés chaque jour (remplacement devant élèves).
- d. Capteur de CO2 : Quelles sont les installations faites ? 181 capteurs commandés par les communes du département sur 19 communes + les communautés de communes. Nous trouvons que 19 communes contre les 250 communes du département sont une bien maigre moisson ! Le département fait l'acquisition de capteurs pour les collèges. L'état accorde maintenant 8€/élèves. Pas d'info pour les lycées.
- e. Les sanitaires : le département engage une réflexion dans les collèges. Concernant les communes : pas connaissance de travaux engagés.

### 2. GT Violence à l'école :

- a. Nous avons regretté les absences répétées de Mme NEDELEC : quelle implication attendue et souhaitée de nos cadres ? Nous avons aussi dénoncé le manque de préparation de la part de l'administration de ce GT !
- b. Nous associons cette violence des enfants, aux violences sociétales importantes et s'accroissant depuis 5 ans.
- c. La fiche de synthèse proposée par l'administration ne permettra pas de répondre à l'instant T, aux problèmes rencontrés sur le terrain. Cette fiche récapitulative reprendra les procédures déjà connues : mais les moyens qui devraient être dédiés ne sont pas toujours utilisés à bon escient : perte des PDMQDC (plus de maître que de classe) ; les AESH qui ne sont pas nommés ; les brigades-soutien partis à d'autres missions...

### 3. PIAL et AESH :

- a. Création d'une brigade AESH ? Manque de remplacement des AESH : nous demandons collectivement de prévoir du remplacement sur des absences prévues comme les congés maternités.

### 4. ISST Denfert Rochereau & avis de Denfert ROCHEREAU :

- a. Les conditions de travail sont déplorables. Nous regrettons ce pourrissement de la situation.
- b. Après lecture de l'avis proposé par l'intersyndicale, il est voté à l'unanimité.

**En conclusion**, à l'UNSA Éducation nous avons regretté l'absence de M. Le Directeur Académique ainsi que de son adjointe. Seule, l'administration était présente et n'a pu nous répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des points à l'ordre du jour. Nous sommes sortis avec un sentiment d'inachevé ! Aussi, nous dénonçons fermement les propos que le Secrétaire Général a formulé lorsqu'il émet des doutes quant au trop grand nombre de notifications MDPH qui sont reconnues en commission jugeant même de la validité de ces notifications. Nous n'acceptons pas ce manque de respect du travail de la commission CDAPH et n'admettons pas que ces notifications soient remises en question par un personnel administratif quel que soit sa place hiérarchique. Le travail de l'administration est de répondre à ces notifications et d'y placer les moyens nécessaires telles que préconisés par ladite notification.

